



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION LA CIE LES PETITES CHOSES**

**DÉCISION N° DM-22-038  
EN DATE DU 10 FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** l'arrêté n°A-20-498 du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère déléguée ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association « La Cie Les Petites Choses » représentée par Jeanne BEZIAT, d'assurer treize représentations du spectacle « Quatre petits tours et puis s'en vont... », sur la période du 25 mars au 08 avril 2022 au sein des structures petite enfance de la ville de Vincennes.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « La Cie Les Petites Choses » représentée par Madame Jeanne BEZIAT présidente de la compagnie dont le siège social est situé au Hameau les Pascals, 34650 LUNAS, un contrat de cession pour assurer treize représentations du spectacle « Quatre petits tours et puis s'en vont... » dont le coût est fixé à 6750 € (six mille sept cent cinquante euros net non assujettis à la TVA).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite  
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

***Signé***

**Muriel RUFFENACH**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220210-Imc1H9345H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/02/2022 Date de Publication : 10/02/2022
---